

## Trop percu d'un organisme

Par mickeymouse, le 11/04/2017 à 10:38

BONJOUR marque de politesse[smile4]

j'ai recu apparemment un trop percu de la pagemploi 158€ peuvent il réclamé?(délai, petite somme?)

MERCI marque de politesse[smile4]

Par jos38, le 11/04/2017 à 11:36

bonjour. petite somme...c'est relatif. pajemploi va certainement vous la réclamer même si c'est dû à une erreur dans votre déclaration?

Par Visiteur, le 11/04/2017 à 12:18

Bonjour,

Petite ou importante, toute somme perçue indûment doit être restituée.

Par davidoche, le 12/04/2017 à 04:31

**Bonjour** 

Je pense que si le cas inverse vous était arrivé ,qu'il vous manque 158€ ,je suppose que vous les demanderez avec insistance. Bonne journée